

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 1er avril,

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 25 mars 2021

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Arthur MELIS, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Roselyne MANDRAS, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Paul BONZI, Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Etaient présent(e)s en visioconférence :** Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Carole HALGAND, Adjoint(e)s.

Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Manuel PINTO, Anne OLIVERO, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Etaient excusé(e)s et représenté(e)s**: Gérard ESCOFFIER par Carole HALGAND, Sophia FELLAHITALBI par Hocine BEN-SAÏD, Audrey CERMOLACCE par Patrick MAGRO, Jérémy MARTINEZ par Emilien GOGUEL-MAZET Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Etaient excusé(e)s et non représenté(e)s :** Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s: Carole ALBOREO, Thierry AUDIBERT, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Secrétaire de séance : Paul BONZI

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 sous la présidence d'André MOLINO. Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 18 février 2021 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à *l'UNANIMITE*.

**Monsieur le Maire**: « avant de commencer le conseil municipal, je voudrais attirer votre attention sur une question pratique. Quand on vous envoie la convocation et le dossier du conseil, on vous demande aussi de signaler dans certains délais, si vous voulez être en visioconférence. Pour une mise en place correcte des modalités techniques, il faut impérativement répondre dans ces délais car cela évite les difficultés de connexion que nous rencontrons ce soir et de prendre le conseil en retard. »

# <u>Délibération n°01.04.2021 : FINANCES COMMUNALES – Vote du taux des taxes directes locales – Exercice budgétaire 2021.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°02.04.2021 : FINANCES COMMUNALES – Droits de place, marchés et taxis – Actualisation des tarifs – Exercice budgétaire 2021.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°03.04.2021 : CIMETIERES COMMUNAUX – Actualisation des tarifs des concessions pour l'année 2021.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arthur MELIS qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°04.04.2021 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2021 – 1ère répartition.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine ARNAUDO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je tiens à remercier Manuel Pinto et Christine Arnaudo qui ont réuni les associations et qui ont travaillé pour déterminer les subventions à attribuer. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Hocine BEN-SAÏD, Gaëlle LECOQ

<u>Délibération n°05.04.2021 : FINANCES COMMUNALES – Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP / CP) – Création et modification des AP et CP existants.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton :** « j'ai eu l'occasion d'en parler lors de la commission des finances et du débat d'orientations budgétaires. Et donc, comme vous le savez, nous avons beaucoup de projets. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

# <u>Délibération n°06.04.2021 : FINANCES COMMUNALES – Procédure des Autorisations</u> d'Engagement et Crédits de Paiement (AE / CP) – Modification de l'AE et des CP existants.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

### <u>Délibération n°07.04.2021 : FINANCES COMMUNALES – Admission de titres en non-valeur.</u> Exercice budgétaire 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

# <u>Délibération n°08.04.2021 : FINANCES COMMUNALES – Approbation du Budget Primitif – Exercice budgétaire 2021.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton:** « je ne vais pas faire une longue intervention comme pour le débat d'orientations budgétaires et donc j'éviterai, comme l'a souligné un journaliste, « de fumer la pipe ». Mais je vais vous dire un mot par respect pour le travail des services, par respect pour les élu(e)s qui ont participé à la commission des finances et par respect pour chacun d'entre nous. Le Budget Primitif a été très compliqué à élaborer mais nous sommes malgré tout arrivés à l'équilibrer. Je tiens à remercier les efforts de tous et de toutes et tout particulièrement le service financier et Julie Berger qui m'a beaucoup aidée. »

Monsieur Magro: « j'ai entendu que le FCTVA était autour de 800 000 €, c'est considérable car cela constitue un socle pour la construction de la section d'investissement. C'est indispensable pour répondre aux diverses demandes, avant d'aller chercher les subventions ailleurs. J'ai l'habitude de dire que la compétence générale de la commune consiste à ce qu'on se mêle de tout avec les moyens des autres, sans aucune retenue car c'est de l'argent public et la Commune a le droit de tout faire puisqu'elle est l'échelon public de proximité. Les vraies marges de manœuvre d'une commune sont entre 2 et 5 %. Le FCTVA est très important car il oblige à conserver une spirale vertueuse en continuant à investir. Quand par exemple on investit 4 millions d'euros, deux ans après on récupère 16 % des 4 millions.

Concernant le problème de la masse salariale. Ce serait un vrai problème depuis plusieurs années s'il n'y avait pas parallèlement une baisse incessante du poids de la dette. Aujourd'hui, oui on aurait besoin d'embauches car dans beaucoup de services il y a des personnes qui travaillent à 110, 120 voire 130%, mais c'est impossible à faire car nous n'avons pas les moyens. Enfin, les recettes de l'ISDND sont considérables pour nous, 5 à 7 % de nos recettes de fonctionnement, plus que nos marges de manœuvre. Mais ces recettes vont baisser avec la diminution progressive du tonnage prévu dans le schéma régional. On s'y est préparé, comme par exemple avec le projet 14 hectares de photovoltaïques à partir de 2023. Pareil pour l'investissement dans les logements acquis et restaurés de manière exemplaire. Cela va créer du travail local, permettre de loger des gens et générer une baisse des émissions de CO<sup>2</sup>.

Mais cela va aussi engendrer des recettes de fonctionnement. Nous sommes ainsi contraints d'imaginer toute une gamme de solutions pour compenser les baisses à venir. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°09.04.2021 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Signature d'une convention de partenariat entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le soutien aux commerces de proximité du Territoire Marseille-Provence.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis CANI qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Ben-Saïd: « de combien est l'enveloppe globale? »

Madame Arnaudo: « c'est dans la convention. »

Monsieur Cani : « elle est de 7 224 €. Cela représente quelques centimes par habitant. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°10.04.2021 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Territoire Marseille-Provence – Avis de la Commune sur la concertation et sur le projet de RLPi à arrêter.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick MAGRO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro: « le RLPi c'est un complément, une annexe du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il a le même périmètre c'est-à-dire celui de l'ancienne Communauté Urbaine. Mais la loi n'avait pas prévu que cela puisse se faire au niveau d'un Conseil de Territoire qui ne dispose pas de la personnalité morale et juridique. Il a donc fallu un amendement. Nous avons essayé de faire en sorte, dans ce travail très long et compliqué, d'avoir une certaine cohérence entre les communes.

Ainsi, quand le travail effectué par le Conseil de Territoire pour Septèmes a été validé par la Métropole, il a été décidé que les quelques panneaux qui existent dans le centre et qui n'annoncent pas le commerce lui-même, devront être enlevés. Il appartiendra donc aux rares personnes qui disposent de la recette que quelques panneaux génèrent, d'y procéder.

On a ensuite fait en sorte que dans certains lieux, il n'y en ait soit pas plus, soit pas du tout. La technique de l'angle de vue a également été utilisée pour éviter quand même de tout enlever.

Pour vous donner des exemples : sur la zone de la route départementale qui va de la Gavotte Peyret au rond-point du Pigeonnier, on a fait comme pour le centre. Sur Intermarché, on a négocié pour ne pas trop compliquer sa situation et il faudra juste qu'il baisse ses oriflammes. Quant aux 2 panneaux qui encadrent la station-service, seul celui masquant Aragon sera enlevé. Enfin, concernant la zone qui va de Tubié à Plan de Campagne, pas de changement jusqu'à ce que le Pays d'Aix se dote d'un RLPi. Sinon nous ne serions pas compris.

Partout ailleurs où il n'il y a aucun panneau, rien ne sera accordé. Je vous rappelle que selon les nouvelles dispositions nationales, c'est la fin des panneaux de 4 mètres sur 3 mètres. Le document est à disposition de tous. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE** 

<u>Délibération n°11.04.2021 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers – Exercice 2019.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arthur MELIS qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire :** « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. Vous avez la possibilité de le consulter à la Direction du Patrimoine Communal. Avez-vous des guestions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

<u>Délibération n°12.04.2021 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Site de l'Oppidum des Mayans – Signature d'un protocole transactionnel avec Réseau de Transport Electrique Méditerranée (RTE).</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick MAGRO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro: « nous avons deux monuments historiques à Septèmes-les-Vallons: le tableau classé qui se trouve dans l'église Sainte Anne et l'Oppidum des Mayans. Ce dernier a été déclaré monument classé car il est du même âge que Marseille. Mais sa localisation et la faiblesse de nos moyens ont fait que nous n'avons pas poussé les gens à aller le voir. L'Oppidum est en zone naturelle stricte mais à son sommet se trouve un pylône haute-tension. A l'avenir, on va essayer d'avoir une route distincte pour pouvoir accéder aux pylônes sans risquer d'abîmer les vestiges lors des interventions de RTE. »

**Monsieur Ben-Saïd** : « une petite question concernant l'Oppidum classé en zone naturelle au PLUi. Est-ce que le fait d'avoir abîmé ce site va changer la zone dans laquelle il se trouve actuellement ? »

Monsieur Magro : « non bien sûr, par ailleurs la plupart des maisons au pied ne devraient pas exister car nous avions une zone d'inconstructibilité de 500 mètres autour de l'Oppidum. Mais Marseille ne l'a jamais respectée. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

#### <u>Délibération n°13.04.2021 : ACTION SOCIALE – Conventionnement du logement social.</u>

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

### Délibérations:

- <u>n°14.04.2021 : CONSEIL MUNICIPAL Dénomination d'une voie publique « Rue du</u> Pré Vert ».
- <u>n°15.04.2021 : CONSEIL MUNICIPAL Dénomination d'une voie publique « Impasse</u> du Parc ».
- <u>n°16.04.2021 : CONSEIL MUNICIPAL Dénomination d'une voie publique « Impasse</u> des Bois ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse des délibérations.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote les projets de délibérations.

Vote à l'UNANIMITE pour les trois proiets

<u>Délibération n°17.04.2021 : ENVIRONNEMENT – Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick MAGRO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « ce sont Carole Alboréo et Patrick Magro qui s'en sont occupé. »

Monsieur Magro: « Carole Alboréo a pris ma suite sur l'atlas biodiversité communal (ABC). Etant absente, je la supplée. On s'est aperçu qu'en zone urbaine, si on ne traitait pas la question des chats, cela posait des problèmes au niveau des oiseaux. D'où cette politique de régulation. Nous avons travaillé avec les nourrices et nous nous sommes lancés dans des objectifs de stérilisation des femelles. Je vous précise qu'après avoir été châtré, le chat est remis dans son quartier. Je vous précise que cela coûtera 1 750 € par an à la Commune et qu'il n'y a pas de reconduction tacite de la convention. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°18.04.2021 : DEVELOPPEMENT DURABLE / ENERGIE – Mise à disposition de deux sites (terrain de tennis et ombrière du Grand Pavois) aux tiers-investisseurs souhaitant réaliser des installations photovoltaïques.</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic DI MEO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Ben-Saïd**: « un mot sur la mesure utilisée. L'AMI est innovant en termes de mobilisation des acteurs économiques. C'est une plus-value aussi pour la Commune car cet outil va permettre aux opérateurs de faire des propositions auxquelles nous n'aurions pas pensé. »

**Monsieur Magro**: « sur la durée, on a pensé que ce serait mieux 25 que 30 ans pour faire coller avec la date de la fin du bail en 2046, même si ceux qui s'en occuperont devront soit acheter soit renouveler le bail. J'ai aussi insisté pour que la volonté de développement local se fasse en lien avec le service public de l'énergie. »

**Monsieur Goguel-Mazet** : « on parle de l'ombrière mais également des terrains de tennis où il n'y a pas de préau ou de couverture. »

Monsieur le Maire : « c'est dans le projet communal. »

**Monsieur Di Méo**: « on a décidé de le faire sur les terrains de tennis du Grand Pavois par rapport aux problèmes de voisinage des autres terrains. Seul le raccordement est à la charge de la Commune. Tout le reste est à la charge de l'opérateur, aussi bien la construction du support que les panneaux. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

<u>Délibération n°19.04.2021 : PATRIMOINE COMMUNAL – Convention SANOFI / Commune pour l'installation de piézomètres, chemin du Vallon du Maire, parcelle cadastrée section AR n°11.</u>

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire:** « il me semblerait souhaitable que SANOFI nous fasse part des prélèvements qu'ils font et de leurs résultats afin que nous puissions être informés de la qualité des eaux. Je vous propose de rajouter cette demande dans le corps de la délibération. »

Monsieur Magro: « je vous précise que c'est une zone inconstructible. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

#### **COMPTES RENDUS**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur le Maire :** « avant de lever la séance, je me dois de vous donner quelques informations.

Vous avez entendu les déclarations du Président de la République hier soir concernant les écoles. Je vous précise qu'un service minimum est maintenu pour les enfants des personnels de santé et les personnels prioritaires. Il en est de même dans les crèches et les centres aérés.

Nous avons des discussions aussi au niveau du Grand Pavois car les associations sportives peuvent utiliser les terrains quand les activités sont encadrées mais nous avons de gros problèmes du côté du parc où les gestes barrière ne sont malheureusement pas respectés. On est en train de voir comment réserver les installations uniquement aux associations sportives. On pense fermer le parc et ne laisser qu'une seule entrée pour les activités associatives.

Actuellement les services de la police interviennent souvent pour toute sorte de problèmes et le fait de fermer le parc facilitera leur travail en réduisant la fréquentation. Pour ce qui est de pouvoir prendre l'air, il faudra préciser que les promenades dans les massifs restent autorisées. Ce soir le Premier Ministre prend la parole. On va voir les dispositions qu'il va falloir prendre. Il faut surtout être réactifs au niveau des crèches et des écoles pour continuer à accueillir les enfants des personnels prioritaires. »

Monsieur Di Méo : « ce sera fermé du lundi au dimanche, même pendant les vacances ? »

Monsieur Goguel-Mazet : « un licencié bouliste pourra-t-il s'y rendre ? »

Monsieur Guerrero : « oui car c'est une activité encadrée. Mais on parle surtout des écoles sportives. »

Monsieur Goguel-Mazet : « on exclut les licenciés ? »

Madame Laurent : « j'attire votre attention sur la vigilance qu'il va falloir avoir sur les autres lieux où les gens vont pouvoir se déplacer. »

Monsieur Bonzi : « c'est bien d'encadrer les moments familiaux mais on pourrait s'intéresser aussi aux commerçants qui accueillent le public derrière des paravents ! »

Monsieur le Maire : « ils ont eu des contrôles de police et ils risquent la fermeture administrative. Mais la procédure n'est pas rapide. »

Monsieur Goguel-Mazet : « de manière générale, il est préférable de tenter de faire respecter une règle souple plutôt que de faire appliquer une règle stricte. »

Monsieur le Maire : « les services ont regardé par rapport aux capacités d'accueil des autres lieux. »

Madame Hammouche: « je précise quand même que je trouve bien de laisser une certaine souplesse mais actuellement on n'est pas en capacité de faire respecter les règles sur un espace aussi grand. Il existe des activités sportives encadrées mais là on parle de zones où il y a des débordements. Aujourd'hui, la vraie discussion concerne la durée et le fait de pouvoir faire respecter les règles pendant ce temps-là. Et si ce n'est pas possible, alors il faut fermer. »

Monsieur le Maire : « on a discuté avec les services. »

Madame Celton: « Hocine Ben-Saïd va travailler avec les centres aérés pour savoir quels seront leurs besoins lorsqu'ils vont accueillir les enfants des personnels prioritaires. »

**Monsieur le Maire** : « mais rien n'empêche, si les choses retombent, de voir comment mettre en place une ouverture.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance. Prenez bien soin de vous et bonnes vacances si vous avez la chance d'en prendre. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.